

20
17

**PROJET
DE LOI
DE FINANCES**



Éducation
Enseignement supérieur
Recherche





© Margot L'Hermite



© XR Pictures

En 2012, le président de la République avait affirmé sa volonté de faire de la jeunesse la grande priorité de son quinquennat. Une priorité qui devait forcément s'appuyer sur ces lieux où se forme la jeunesse, où elle construit son avenir : dans nos écoles, nos collèges, nos lycées et nos établissements de l'enseignement supérieur. Alors que nous entrons dans la dernière année de ce quinquennat, cette priorité a été respectée. Elle s'est exprimée dans les faits et dans les chiffres. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est redevenu le premier budget de la Nation.

Sur les cinq dernières années, cela représente une augmentation de 9 milliards d'euros. En 2017, le budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'élèvera à 92,49 milliards d'euros, dont 68,4 milliards pour l'éducation nationale et 23,85 milliards d'euros pour l'enseignement supérieur et la Recherche, soit 3 milliards de plus qu'en 2016.

Surtout, cela s'est traduit, concrètement, à tous les niveaux.

Parce que nos établissements vivent grâce à ceux qui y travaillent au quotidien et parce qu'il ne saurait y avoir de service public de qualité sans un investissement qui soit à la hauteur de ses enjeux, contre la logique de suppression de postes, nous avons redonné à nos établissements les moyens de fonctionner et de remplir leurs missions dans de bonnes conditions. Ce sont des personnels plus nombreux, mieux formés et mieux rémunérés, avec des perspectives de carrière renouvelées, dans l'éducation nationale comme dans l'enseignement supérieur.

Parce que nos établissements ont vocation à accueillir la jeunesse de notre pays, toute la jeunesse, nous avons investi massivement pour davantage de justice sociale,

pour davantage d'égalité. Sur la seule année 2017, 253 millions d'euros supplémentaires sont investis pour les aides aux élèves et aux étudiants, qu'il s'agisse des bourses ou de l'aide à la recherche du premier emploi qui entre en vigueur en cette rentrée 2016. S'agissant des fonds sociaux, ils auront augmenté, depuis 2012, de 83 % pour aider les plus défavorisés.

Parce que nous sommes un service public, nous devons tenir compte de la spécificité de nos territoires : nous donnons plus de moyens à ceux qui en ont le plus besoin, nous soutenons nos communes sur le long terme pour développer les activités périscolaires et nous finançons l'immobilier universitaire et le logement social des étudiants.

Parce que dans un monde en constante évolution, l'École et l'enseignement supérieur ont vocation à accompagner les changements, nous avons donné à nos établissements les moyens de s'inscrire dans la révolution numérique – et de mettre celle-ci au service de l'École, au service de nos universités et de nos grandes écoles. Nous avons également augmenté les moyens de la recherche – et cela dans tous les domaines, notamment les sciences humaines.

Enfin, parce que dépenser pour une jeunesse mieux formée et pour une recherche sans laquelle nous subirons l'avenir plutôt que d'en être les acteurs, cela s'appelle investir ; notre ambition ne s'arrête pas à l'année qui vient. Elle se projette vers l'avenir. Le livre blanc qui sera présenté en novembre 2016 détaillera cette ambition et l'accompagnera d'une programmation budgétaire précise.

En effet, il ne suffit pas d'avoir de grandes ambitions : il faut se donner les moyens de les accomplir. C'est ce que nous n'avons cessé de faire. Un nouvel élan a été donné et il a vocation à se poursuivre dans les années qui viennent. Les chiffres fournis dans les pages de ce dossier de presse vous le confirmeront : la priorité à la jeunesse n'est plus une promesse. Elle est devenue, par l'investissement réalisé tout au long de ce quinquennat, une réalité.

Najat Vallaud-Belkacem,
ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Thierry Mandon,
secrétaire d'État
chargé de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

SOMMAIRE

- p. 4 Points clés
- p. 8 Principaux chiffres

Éducation nationale

Des personnels plus nombreux, mieux formés et mieux rémunérés

- p. 12 Les 60 000 postes : un engagement tenu
- p. 14 Des personnels mieux formés
- p. 16 Des personnels mieux rémunérés : Protocole « parcours professionnels carrière et rémunérations »

Une École plus juste : mieux prendre en compte les territoires et les publics les plus fragiles

- p. 19 L'égalité sur tout le territoire
- p. 22 L'École inclusive
- p. 24 Justice sociale et lutte contre la pauvreté

Aider chacun à trouver sa place dans la société

- p. 27 Les contrats aidés
- p. 28 L'apprentissage
- p. 29 Le service civique

La transformation numérique

- p. 30 Le plan numérique est déployé
- p. 32 Le service public du numérique éducatif

Enseignement supérieur et recherche

- p. 34 Les principaux chiffres du budget 2016

Accompagner les établissements d'enseignement supérieur

- p. 35 Des moyens pour faire face à l'augmentation du nombre des étudiants
- p. 36 Des moyens en faveur des personnels
- p. 37 Des moyens pour l'immobilier universitaire

La vie étudiante

- p. 39 L'aide aux étudiants
- p. 40 Le logement étudiant
- p. 41 Accompagner l'insertion professionnelle
- p. 42 Le réseau des œuvres

Une augmentation des moyens en faveur de la recherche

- p. 43 Des moyens pour les opérateurs
- p. 44 Des moyens pour l'ANR
- p. 44 Les contributions aux organisations internationales
- p. 44 Les moyens du ministère

POINTS CLÉS

Un engagement : la priorité à la jeunesse

- **Des personnels plus nombreux, mieux formés et mieux rémunérés**

+11 662

emplois dans
l'enseignement
scolaire en 2017

+1 000

emplois dans
l'enseignement
supérieur en 2017

+60 000

emplois créés
depuis 2012

- Un effort de formation continue amplifié, notamment au travers du plan exceptionnel de formation au titre de la réforme du collège et du plan numérique.

100 M€

pour la formation
continue en 2017

+20 %

par rapport à 2012

- Une enveloppe catégorielle permettant de reconnaître l'engagement des personnels et de revaloriser leur rémunération.

814 M€

pour revaloriser
les rémunérations
(PPCR, Rifseep, Isae)

- **Le nouveau collège et les nouveaux programmes entrent en vigueur à la rentrée 2016**

4 000

postes dédiés à la
réforme du collège sur
les rentrées 2016-2017

260 M€ en deux ans

pour renouveler
les manuels scolaires

Une exigence : mieux prendre en compte les territoires et les jeunes les plus fragiles

- **L'accompagnement des territoires**

- La réforme de l'allocation des moyens permet de mieux prendre en compte la situation sociale des écoles dans l'attribution des postes.
- L'année 2016 a vu la généralisation des mesures de refondation de l'éducation prioritaire.
- Le soutien de l'État aux communes pour le développement des activités périscolaires est pérennisé.
- Les contrats de plan État-région (CPER) 2015-2020 prévoient une enveloppe destinée à l'immobilier universitaire, ainsi qu'à la restauration et au logement en faveur des étudiants.

338 M€ par an
pour les 1 095
réseaux Rep
et Rep+

373 M€ par an
pour les
activités
périscolaires

1 Md€ dans les CPER
pour l'immobilier
universitaire, la
restauration et les
logements étudiants

- **L'école inclusive : l'accompagnement des enfants en situation de handicap**

- Des emplois supplémentaires d'accompagnants d'enfants en situation de handicap (AESH).

+1 351
postes d'AESH
en 2017

+4 251
postes depuis 2012

- La professionnalisation et la reconnaissance des personnels.

32 000 emplois

d'AESH créés sur 5 ans, à partir de 2016,
par la transformation progressive des contrats aidés
dédiés à des missions d'aide humaine

- **La lutte contre la pauvreté**

- L'aide aux plus défavorisés est renforcée : les bourses sont revalorisées de 10 % aux lycées, les droits d'inscription dans les universités n'augmentent pas pour la 2^e année consécutive, les fonds sociaux augmentent à nouveau.
- L'aide à la recherche du premier emploi (Arpe) est créée.

+253 M€ en 2017
pour les aides aux
élèves et aux étudiants
(bourses et Arpe)

+12 M€ en 2017
de fonds sociaux
(+83 % depuis 2012)

- **Le plan numérique pour l'éducation** : l'année 2016 est la 1^{re} année de déploiement. Des crédits budgétaires et de financements du programme d'investissement d'avenir (Pia) sont dégagés pour permettre la mise en œuvre de ce plan qui concernera 50 % des collèges à la rentrée 2017.

281 M€
pour le plan
numérique
pour l'éducation

25 %
des collèges
concernés
dès la rentrée 2016

Un cap : investir dans l'avenir de la Nation

+ 852 M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche.

+ 380 M€ pour les établissements d'enseignement supérieur pour accompagner la hausse du nombre d'étudiants.

+ 235 M€ pour la vie étudiante.

Les moyens de la recherche sont en augmentation. Ces moyens sont complétés par les crédits du Pia, du plan Campus et des CPER.

+281 M€
pour la recherche

+118 M€
en autorisations
d'engagement
pour l'Agence nationale
de la recherche (ANR)

Les CPER 2015-2020 prévoient une enveloppe de près de **206 M€** destinés à la recherche et à l'innovation dans les régions.

PRINCIPAUX CHIFFRES



92,49 Md € de budget en 2017

68,64 Md €

éducation
nationale

23,85 Md €

enseignement
supérieur
et recherche

+ 3 Md€



budget
du ministère
en 2017

(hors CAS Pensions)

Le budget de l'éducation nationale est redevenu depuis 2015 le 1^{er} budget de la Nation.



12 662 postes créés pour l'année 2017

9 711 enseignants

1 351 accompagnants du handicap

600 personnels administratifs, d'éducation,
d'encadrement, santé et sociaux

11 662 total éducation nationale

1 000 établissements d'enseignement supérieur

12 662 total éducation nationale,
enseignement supérieur et recherche



1 275 562 ETP en 2017

1 017 183

éducation
nationale

dont 3 400

dans les opérateurs

258 379

enseignement supérieur
et recherche

dont 250 355

dans les opérateurs



Pour rappel, à la rentrée 2016

12 399 000

élèves

2 597 000

étudiants

ÉDUCATION NATIONALE

DES PERSONNELS PLUS NOMBREUX, MIEUX FORMÉS ET MIEUX RÉMUNÉRÉS

Les 60 000 postes : un engagement tenu

La loi de refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 prévoit la création de 60 000 postes de 2012 à 2017 :

54 000
éducation
nationale

5 000
enseignement
supérieur

1 000
enseignement
agricole

Le PLF 2017 prévoit la création de 11 622 emplois pour l'éducation nationale :

- **9 711 postes d'enseignants supplémentaires** devant élèves :

4 311
enseignants dans
le 1^{er} degré public

4 400
enseignants dans
le 2nd degré public

1 000
enseignants dans
l'enseignement privé

Ces moyens seront alloués en faveur des priorités énoncées par la loi de refondation de l'École de la République.

Dans le 1^{er} degré, les postes d'enseignants seront consacrés aux priorités suivantes :

- la scolarisation des enfants de moins de 3 ans ;
- le dispositif « plus de maîtres que de classes » ;
- les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) ;
- l'éducation prioritaire ;
- le rééquilibrage territorial ;
- l'accompagnement des conventions ruralité ;
- le remplacement.

Dans le 2nd degré, les postes d'enseignants seront consacrés aux priorités suivantes :

- la réforme du collège ;
- l'éducation prioritaire ;
- la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- l'accompagnement des besoins démographiques ;
- le remplacement.

- **600 postes de personnels administratifs, d'éducation, d'encadrement, santé et sociaux ;**
- **1 351 postes d'accompagnants pour les élèves en situation de handicap.**

Au total, ce sont bien 54 000 postes qui, en 2017, auront été créés depuis 2012 pour l'éducation nationale :

20 262 enseignants dont 10 628 dans le 1^{er} degré public, 7 860 dans le second degré public et 1 774 dans le privé ;

25 937 enseignants stagiaires ;

4 251 accompagnants d'élèves en situation de handicap ;

2 150 assistants d'éducation ;

1 400 personnels administratifs, d'éducation, d'encadrement, santé et sociaux.

Des personnels mieux formés

Assurer la réussite de tous les élèves implique de doter les enseignants d'une formation initiale et continue de qualité tout au long de leur carrière.

- **Une formation qui attire** : **29 760 étudiants inscrits** en première année du master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef) à la rentrée 2015 (+11,5 % sur deux ans).
- **Une attractivité confirmée des concours**

29 600 postes ouverts aux concours (publics et privés) dans un contexte de dynamisme retrouvé du recrutement.

Dans le 1^{er} degré, la quasi-intégralité des postes ouverts, soit **12 551 admis**, ont été pourvus y compris dans des académies considérées comme peu attractives, comme Créteil grâce à la création d'un concours exceptionnel.

Dans le 2nd degré, le nombre de recrutements atteint un niveau record depuis plusieurs années avec **11 887 postes pourvus** en 2016 contre 9 478 en 2013 (+25% en deux ans) y compris dans des disciplines traditionnellement sous tension comme les mathématiques.

Depuis 2012, entre remplacements de départs à la retraite et nouvelles créations de postes, ce sont plus de **130 000 enseignants** qui ont été recrutés par le ministère.

Après la réforme de la formation initiale des enseignants, engagée dès 2013, pour la deuxième année consécutive, la formation continue fait l'objet de mesures dédiées dans le PLF 2017. Au total, **100 M€** sont prévus pour accompagner les personnels, de l'enseignement public et privé, dans l'exercice quotidien de leur métier. Ce budget dédié à la formation est en augmentation de plus de **20 %** par rapport à celui de 2012.

LES AXES DE LA FORMATION CONTINUE

Dans le 1^{er} degré, la mise en œuvre du plan numérique, les nouveaux programmes de l'école primaire, les nouvelles modalités d'évaluation, la liaison école-collège, l'installation du cycle 3 (CM1/CM2/6^e) constituent des axes forts des plans de formation pour l'année scolaire 2016-2017.

Dans le 2nd degré, l'accent sera en particulier porté sur les évolutions fortes, marqueurs de l'année scolaire 2016-2017, tant en termes d'organisation pédagogique (numérique éducatif, accompagnement personnalisé, enseignements pratiques interdisciplinaires) que de contenus d'enseignement (nouveaux programmes) et de modalités d'évaluation.

Des personnels mieux rémunérés : Protocole « parcours professionnels carrière et rémunérations » (PPCR)

Le budget 2017 traduit **la première étape de la mise en œuvre de nouvelles carrières de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale**, dont les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation-psychologues qui seront mieux rémunérés et mieux accompagnés.

LES PRINCIPES STRUCTURANTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE PPCR POUR LES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION

Des carrières qui seront simplifiées, accompagnées et revalorisées

Un avancement régulier et transparent

rendu plus lisible avec des durées d'échelon fixes et connues de tous

Une évaluation renouée

mettant l'accent sur l'accompagnement collectif et individuel tout au long de la carrière

Des rendez-vous de carrières réguliers

qui permettront des accélérations et d'accéder à de meilleures perspectives de carrière avec notamment la création d'une nouvelle « classe exceptionnelle » qui doit promouvoir le parcours et l'engagement professionnel des agents

Des carrières mieux rémunérées

Une attractivité garantie

à l'entrée dans le métier avec un effort particulier pour les stagiaires dont la rémunération augmentera de plus de 1 400 € d'ici 2019

Une revalorisation progressive

tout au long de la carrière entre janvier 2017 et jusqu'en 2020 avec un effort plus marqué sur le milieu de la carrière

Un impact favorable sur la retraite

grâce à ces revalorisations et au rééquilibrage progressif au profit de la rémunération indiciaire grâce à la transformation d'une partie des primes en points d'indices

Des effets programmés avec un effort immédiat dès le 1^{er} janvier 2017

**Une première étape
de la revalorisation**

qui interviendra dès le
mois de janvier 2017

**Une entrée en vigueur
de la carrière rénovée
dès la rentrée 2017**

**Une seconde étape
significative de
revalorisation
au 1^{er} janvier 2019**

Au total, un effort budgétaire d'**1 Md€** d'ici à 2020, dont près de **500 M€** qui sont inscrits à ce titre dès le projet de loi de finances 2017.

Cet effort se rajoute à la revalorisation du point d'indice décidée par le Gouvernement de 1,2 % dont 0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017 qui représente un effort supplémentaire de près de **500 M€**, dont **350 M€** en 2017.



BILAN DES MESURES CATÉGORIELLES 2012-2017 (hors PPCR et revalorisation de la valeur du point fonction publique)

Entre 2007 et 2012, le « retour catégoriel »¹ a été de **185 M€**, soit **37 M€** par an en moyenne.

Entre 2013 et 2017, ce sont près de **680 M€** qui auront été consacrés à la revalorisation et modernisation des métiers des personnels de l'éducation nationale, dans le cadre d'un dialogue social régulier :

- **un effort particulier pour les enseignants du premier degré** avec une reconnaissance indemnitaire identique à celle des enseignants du second degré (430 M€ pour la mise en place de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves) et l'amélioration des perspectives de carrière (augmentation du taux de promotion à la hors-classe) ;
- **une redéfinition historique des missions et des services des enseignants du second degré** avec la reconnaissance de sujétions particulières d'exercice et la possibilité d'exercer des missions spécifiques rémunérées ;
- **un effort particulier en faveur des enseignants en éducation prioritaire** avec une revalorisation significative de leurs indemnités spécifiques (+100 M€) ;
- **une modernisation et/ou une revalorisation de l'ensemble des métiers** (directeurs d'écoles, enseignants spécialisés et Rased, formateurs, conseillers pédagogiques, conseillers principaux d'éducation, chefs de travaux, personnels contractuels, personnels d'orientation et psychologues de l'éducation nationale et médecins scolaires et métiers de la formation continue) ;
- **une amélioration pour les personnels administratifs** avec la revalorisation des carrières des catégories B et C notamment.

¹ Id est, les mesures catégorielles accordées – les économies liées aux 80 000 postes supprimés sur la période.

L'égalité sur tout le territoire

Accompagner la réforme des rythmes éducatifs : le fonds de soutien aux communes

Avec la fin de l'année scolaire 2015-2016 s'achève la seconde année de généralisation des nouveaux rythmes scolaires. La réforme est désormais pleinement inscrite dans les territoires et dans la durée.

En 2015, le Gouvernement a pérennisé le fonds de soutien au développement des activités périscolaires en subordonnant le versement des aides à une condition nouvelle : l'organisation des activités périscolaires au bénéfice des élèves dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT) prévu à l'article L. 551-1 du Code de l'éducation.

Les moyens prévus au PLF 2017 au titre du fonds de soutien s'élèvent à **373 M€** : ils intègrent les crédits dédiés au versement du solde de la campagne d'aides 2016-2017, ainsi qu'une provision au titre du maintien de ces aides pour l'année scolaire 2017-2018.



BILAN 2012-2017

Au total, depuis la première campagne d'aides du fonds, le montant total des aides versées par l'État, pour accompagner la mise en œuvre des nouveaux rythmes, s'élève à plus de **800 M€**.

Aujourd'hui, ce sont 92 % des communes, représentant 96 % des élèves scolarisés, qui disposent d'un PEDT.

Ce sont ainsi plus de **20 000 bénéficiaires** (communes et organismes de gestion des écoles privées) qui perçoivent les aides du fonds pour les quelque 6 millions d'élèves scolarisés.

Plus de **30 % des communes** bénéficient de la part majorée de 40 € par élève et par an.

La nouvelle éducation prioritaire

Une réponse à l'enjeu d'égalité entre les territoires a été apportée avec la refondation de l'éducation prioritaire.

À la rentrée 2016, **1 095 collèges** et **6 739 écoles** forment le nouveau réseau de l'éducation prioritaire, couvrant 20 % des élèves scolarisés dans les écoles et les collèges.

7 600 postes supplémentaires auront été créés pour un coût de **222 M€**

- 3 800 postes d'enseignants dans le 1^{er} degré ;
- 1 300 postes d'enseignants dans le 2nd degré ;
- 2 150 postes d'assistants d'éducation ;
- 350 postes de personnels de santé/sociaux.

Ces postes permettent le renforcement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans, le déploiement du dispositif « plus de maîtres que de classes » et le développement de l'accompagnement continu en sixième grâce à une aide au travail personnel des élèves les dotant de méthodes efficaces pour apprendre.

Par ailleurs, une enveloppe de **100 M€** aura permis de revaloriser les indemnités (+100 % en Rep+ et +50 % en Rep) pour 110 500 personnels.

5 M€ sont prévus au titre des « parcours d'excellence » qui seront déployés dans les Rep+ pour permettre à des élèves volontaires de 3^e d'être accompagnés dans leur parcours scolaire dans la durée jusqu'en classe de terminale.

11 M€ sont maintenus pour financer la formation des enseignants et le renforcement du dispositif « école ouverte ».

Les constructions scolaires dans les outre-mer

Au-delà des dépenses d'investissement classiques, le ministère finance les constructions scolaires dans certains territoires ultramarins, en dérogation au droit commun.

Les crédits dédiés aux constructions scolaires à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie, soit **86 M€ en AE et 77 M€ en CP**, sont transférés vers le programme 123 « Conditions de vie en outre-mer » au PLF 2017. Ils feront l'objet d'une rétrocession en gestion 2017 afin de permettre au ministère de continuer à assurer le pilotage opérationnelle de ces opérations.

Une dotation de 2,5 M€ en AE et CP, également transférée vers le programme 123, est prévue au titre des opérations d'investissement dans les établissements scolaires du second degré en Polynésie française. Elle s'inscrit dans le cadre de la convention État-Polynésie française du 4 avril 2007 relative à l'éducation (en cours de renouvellement).



BILAN DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES SUR MAYOTTE

Du fait de la croissance très importante des effectifs à scolariser, Mayotte aura bénéficié de près de 200 M€ entre 2012 et 2016.

Ces moyens ont permis l'ouverture d'établissements nouveaux, avec les collèges de Majicavo, Kwalé, Ouangani et les lycées de Dombéni et Mamoudzou Nord.

Des opérations sont en cours concernant les futurs collèges de Bouéni et lycées de Dzoumogné et Mamoudzou Sud.

Par ailleurs, les crédits mobilisés visent également à réaliser des extensions d'établissements existants, à créer des plateaux sportifs et à améliorer les conditions d'accueil des élèves en mettant l'accent sur les infirmeries, la restauration et les sanitaires.

L'École inclusive : l'accompagnement des enfants en situation de handicap (AESH)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées et la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 ont permis des avancées majeures dans la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Cet engagement pour une École inclusive se traduit une nouvelle fois par des mesures concrètes dans le budget 2017 :

- la création de **350 emplois d'AESH** à la rentrée 2016 et **1 351** à la rentrée 2017 ;
- la professionnalisation et la reconnaissance des compétences des accompagnants d'élèves handicapés se poursuivent : lors de la Conférence nationale du handicap du 19 mai 2016, le président de la République a annoncé une mesure exceptionnelle de transformation progressive des contrats aidés dédiés à des missions d'aide humaine en **32 000 emplois d'AESH** sur 5 ans. Cette mesure a été initiée en 2016 (6 400 ETP) et sera poursuivie en 2017 à hauteur de 6 400 ETP d'AESH supplémentaires ;
- cette mesure complète et renforce la décision prise par le Gouvernement en 2014 de « cédeïser » plus de 28 000 agents sur des emplois d'AESH ;
- depuis la rentrée 2014, des unités d'enseignement pour les élèves présentant des troubles du spectre autistique ont été ouvertes au sein d'écoles maternelles (UEM). L'ouverture de **50 nouvelles UEM** est programmée en 2016-2017, portant leur nombre à 110.



BILAN ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP DEPUIS 2012

Entre la rentrée 2012 et celle de 2015, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire a augmenté de **24 %**, passant d'environ 225 600 à 279 000.

En parallèle, le nombre d'élèves bénéficiant d'un accompagnement humain est passé de 76 000 à 122 150 (+10 points).

Les moyens humains dédiés à l'accompagnement du handicap (AESH, contrats aidés) ont, quant à eux, augmenté de près de 70 %, atteignant désormais environ **50 000 ETP**, pour assurer un taux de couverture satisfaisant des prescriptions MDPH, malgré leur hausse constante.

Justice sociale et lutte contre la pauvreté : les bourses et les fonds sociaux

Les fonds sociaux

Le rapport *Grande pauvreté et réussite scolaire* (mai 2015) a mis en lumière les conséquences de la grande pauvreté à l'École en matière d'échec scolaire.

Dans ce contexte, et dans la continuité des orientations du plan de mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, l'effort engagé dès 2015 en matière de fonds sociaux est renforcé et permet de porter la dotation de 53 à **65 M€** en 2017.

ÉVOLUTION DES FONDS SOCIAUX DEPUIS 2012

De 2005 à 2012, la dotation des fonds sociaux a diminué de 50 % (-34 M€).

Depuis 2012, la dotation a augmenté de 30 M€, soit **+85 %**. En 2015, **280 000** collégiens et lycéens ont bénéficié de cette aide.

Les bourses

L'enveloppe consacrée aux bourses s'établit à **670 M€**. Elle est en forte hausse par rapport à 2016 afin de prendre en compte les mesures annoncées par le Premier ministre, en avril dernier, en faveur de la jeunesse. L'ensemble de ces mesures fait l'objet d'un financement dédié dans le cadre du PLF 2017 :

-
- **aide à la recherche du premier emploi : 39 M€** sont prévus pour financer l'aide à la recherche du premier emploi (Arpe), dispositif créé par la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels en vue d'améliorer l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et de permettre une insertion professionnelle de qualité. D'un montant mensuel de 200 € versé pendant quatre mois, l'aide est réservée aux jeunes à la recherche d'un premier emploi qui bénéficiaient d'une bourse d'enseignement au cours de la dernière année de préparation d'un diplôme de CAP, baccalauréat professionnel ou technologique par la voie scolaire. Elle est également versée, sous conditions de ressources équivalentes, aux jeunes qui ont préparé leur diplôme par la voie de l'apprentissage. **49 000 bénéficiaires** sont prévus pour l'enseignement scolaire ;
 - **revalorisation des bourses de lycée : 28 M€** sont prévus au titre de la revalorisation des bourses de lycée de 10%, à compter de la rentrée scolaire 2016. Le montant unitaire moyen de la bourse par bénéficiaire augmente ainsi de 63 €, pour atteindre un montant annuel moyen de 697 € ;
 - **primes de reprise d'études : 15 000 bourses** de reprise d'études seront attribuées sur critères sociaux à des jeunes âgés de 16 à 18 ans qui reprennent des études après une interruption scolaire d'au moins cinq mois. Une enveloppe de **9 M€** est prévue à cet effet. Elle permettra de verser une prime de 600 euros en complément de la bourse de lycée pour une reprise d'études sous statut scolaire élève soit un montant annuel global compris entre 1 000 et 1 500 €.

La lutte contre le décrochage scolaire

En 2017, les crédits correspondent principalement aux dispositifs suivants :

- la mission de lutte contre le décrochage scolaire participe à la prévention des ruptures de formation en anticipant sur les causes et en repérant les jeunes sortant sans diplôme afin de les remobiliser pour un retour en formation : **58 M€** dont 51 M€ au titre des dépenses de rémunération ;
- une dotation de **1,5 M€** est prévue afin d'élargir le périmètre applicatif du système interministériel d'échanges des informations (SIEI), améliorant ainsi le repérage des jeunes décrocheurs, et de mettre en place un outil interactif commun à tous les acteurs intervenant dans le suivi des décrocheurs ;
- un montant de **9 M€** est en outre dédié à la mise en place de la prime de reprise d'études (cf supra).

Les contrats aidés (hors accompagnement du handicap)

Le ministère chargé de l'éducation nationale concourt fortement à la politique de l'emploi en recrutant des personnels en emploi aidé pour assurer les missions essentielles que sont :

- l'accompagnement des élèves en situation de handicap (70 % des effectifs) ;
- l'appui administratif à la direction et au fonctionnement des écoles ;
- l'amélioration du climat scolaire et l'appui éducatif, notamment pour l'individualisation de l'aide aux élèves et les activités centrées sur l'informatique et les nouvelles technologies.

Les crédits prévus en 2017, soit **292 M€**, permettent de rémunérer près de **64 000 contrats** en moyenne annuelle.

Ce contingent prend en compte la transformation, à compter de la rentrée scolaire 2016, de 11 200 contrats par an en 6 400 ETP d'AESH rémunérés sur le titre 2.

LES CONTRATS AIDÉS AU MEN DEPUIS 2012

Environ **70 000 contrats aidés** en moyenne annuelle ont exercé des fonctions d'assistance éducative dans les EPLE et les établissements privés sous contrat en 2015, contre moins de 40 000 en 2012.

Cela inclut un contingent supplémentaire de **10 000 contrats aidés**, prioritairement affecté à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, en vue d'assurer une couverture satisfaisante des prescriptions d'aide humaine des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

La priorité donnée au primaire s'est aussi traduite par un travail d'actualisation des responsabilités et des tâches des directeurs d'école.

Dans ce cadre, la fonction d'appui administratif aux directeurs a été renforcée : le nombre de contrats affectés à cette fonction a doublé depuis 2012. Il est passé de 7 000 à **14 000 contrats** aujourd'hui.

Un effort spécifique a été conduit en matière de formation de ces personnels, notamment afin de leur assurer des perspectives d'insertion durable dans l'emploi à l'issue de la période en emploi aidé : depuis 2012, la dotation correspondante par contrat a été triplée.

L'apprentissage

Dans le cadre du plan de relance de la formation par alternance au sein de la fonction publique, la contribution du ministère sur le périmètre éducation nationale s'élève à plus **5 000 apprentis** à la rentrée 2016.

Parmi les modalités d'accueil, le ministère propose des dispositifs spécifiques d'enseignants apprentis professeurs et d'enseignants alternants, qui permettent à des étudiants en 2^e ou en 3^e année de licence dans certaines matières (enseignants apprentis), ou en 1^{re} année d'études de master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (enseignants alternants) d'acquérir une expérience professionnelle.

La montée en charge de ce plan, pour l'enseignement scolaire, donne lieu à une mesure de relèvement du plafond d'emplois du ministère en 2017. Par ailleurs, une dotation de **7 M€** est prévue au titre de la formation de ces apprentis. Elle sera complétée en gestion par des crédits du ministère chargé de la fonction publique permettant de porter les moyens dédiés à **16 M€**.

Des crédits dédiés sont également affectés aux opérateurs pour la mise en œuvre du dispositif.

Le service civique

Dans le cadre de la priorité à la jeunesse voulue par le Président de la République, **10 000 jeunes volontaires** de 18 à 25 ans seront accueillis pour l'année scolaire 2016-2017.

Les missions proposées offrent à ces jeunes un engagement motivant, utile et formateur dans des activités qui répondent aux besoins de la société, et à des enjeux liés à la citoyenneté.

Le financement de la prestation complémentaire de subsistance du volontaire (107 € par mois) fait l'objet d'une dotation de **8 M€** dans le cadre du PLF 2017.

Le plan numérique est déployé

Le plan numérique est un plan ambitieux qui repose sur quatre piliers :

- la formation des enseignants ;
- la réforme des programmes ;
- la mise à disposition de ressources pédagogiques nouvelles ;
- l'équipement des enseignants et des élèves.

POINT D'ÉTAPE : LE PLAN NUMÉRIQUE À LA RENTRÉE 2016

Près de **1 700 collèges** et plus de **1 800 écoles** ont déjà été sélectionnés pour recevoir des équipements mobiles pour leurs élèves et leurs enseignants à la rentrée 2016, soit plus de **200 000 élèves** équipés grâce à un cofinancement par l'État et les collectivités territoriales.

En 2015-2016, trois journées de formation au numérique ont été programmées pour tous les enseignants. Cette formation a porté sur les thématiques suivantes : éducation aux médias et à l'information et culture numérique, usages du numérique dans les disciplines et maîtrise des usages pédagogiques des outils numériques.

Toutes les académies ont également mis en place des formations pour les cadres, pour les formateurs et pour les référents numériques, avec des thématiques axées sur le pilotage d'un projet numérique, la culture numérique et les usages pédagogiques du numérique. Les collèges du plan numérique ont par ailleurs bénéficié d'actions de formation spécifiques, en lien avec les équipements choisis par les collectivités.

Enfin, des banques de ressources numériques, complémentaires des manuels scolaires, proposent gratuitement à partir de la rentrée 2016 des ressources couvrant l'ensemble des nouveaux programmes des cycles 3 et 4.

Le déploiement se poursuit en 2017. Les crédits dédiés au plan, au titre de l'année 2017, s'élèvent à **191 M€**. Cette enveloppe repose sur l'hypothèse d'un déploiement de ressources pédagogiques et d'équipements numériques individuels pour les élèves de 5^e, dans 50 % des collèges publics et privés sous contrat.

Cette enveloppe budgétaire permettra de poursuivre le plan de formation au numérique (18 M€), la mise en place de la banque nationale de ressources pédagogiques numériques ainsi que le développement d'un environnement sûr d'accès aux ressources. Outre les crédits inscrits sur le budget du ministère, les crédits du Pia seront aussi mobilisés (173 M€).

L'équité territoriale voulue par la loi de refondation de l'École de la République est un enjeu important. C'est pourquoi, lors du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, il a été annoncé que **50 M€** de crédits supplémentaires seraient apportés par l'État en accompagnement des projets des élus en faveur du 1^{er} degré. Ils compléteront ceux prévus dans le cadre du plan numérique. En outre, une deuxième enveloppe de **25 M€** sera consacrée à la mise à niveau des infrastructures pour un meilleur réseau Internet dans les collèges ruraux.

Enfin, un volet complémentaire du Pia de **15 M€** viendra soutenir un ensemble coordonné d'expérimentations dans l'enseignement professionnel, destiné à qualifier des pratiques pédagogiques adaptées à l'acquisition de compétences professionnelles requises par la transformation digitale du travail. Avec l'apport de la recherche et l'appui des partenaires économiques, cette initiative doit permettre de définir de nouveaux contenus et de nouvelles modalités de formation et d'évaluation dans l'acquisition des compétences professionnelles adaptées à l'économie numérique.

Le service public du numérique éducatif

La stratégie numérique du ministère conduit à un renouvellement profond des perspectives du Cned, du Réseau Canopé et de l'Onisep, qui sont particulièrement sollicités dans la mise en œuvre du service public du numérique éducatif instauré par la loi de refondation de l'École de la République.

La création d'un service public du numérique éducatif a ainsi incité ces opérateurs à revoir le contenu et la diffusion de leur offre, à redynamiser les projets de modernisation des structures et à changer de modèle économique.

Ces transformations ont un impact important sur l'équilibre économique de ces opérateurs qui sont amenés à réaliser de forts investissements, que ce soit pour financer des projets phares (M@gistère pour le Réseau Canopé, Mon orientation augmentée pour l'Onisep et D'col, dispositif numérique de soutien scolaire des élèves de l'éducation prioritaire, English for schools pour l'apprentissage de l'anglais en primaire et, à partir de 2016, un nouveau dispositif d'apprentissage de l'allemand pour le Cned) ou les évolutions technologiques nécessaires à leur changement de modèle.

Le ministère soutient la transformation des opérateurs de l'enseignement avec le versement de subventions pour charges de service public à hauteur de **160 M€** au PLF 2017 (+5 M€).

**ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE**

Les principaux chiffres du budget 2017

23,85 Mds€ pour le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, soit **+ 852 M€** par rapport à 2016, dont **13,23 Mds€** pour l'enseignement supérieur, soit **+ 336 M€** (+2,6 %).

1 000 créations d'emplois supplémentaires en faveur des établissements d'enseignement supérieur.

Les crédits alloués à la vie étudiante, soit 2,72 Md€, augmentent de **235 M€** (+9,5 %) en 2017.

Les crédits dédiés à la recherche (7,9 Mds€) augmentent de **281 M€** (+3,7 %) en 2017.



RAPPEL

Entre 2012 et 2017, les moyens alloués par l'État à l'enseignement supérieur et à la recherche auront augmenté de **+1,4 Md€** (soit **+6,25 %**).

2 597 000 étudiants prévus à la rentrée 2016, en hausse de 1,8 % par rapport à 2015.

5 000 postes créés au cours du quinquennat dans le supérieur et priorité donnée au maintien de l'emploi scientifique des organismes de recherche.

+275 M€ en 2017 pour financer les mesures salariales.

Des moyens pour faire face à l'augmentation du nombre des étudiants

Les établissements d'enseignement supérieur se voient accorder une dotation spécifique de **100 M€** afin de mieux accompagner l'accueil du plus grand nombre d'étudiants.

Cette mesure doit permettre d'améliorer le taux d'encadrement dans les établissements qui ont par ailleurs réalisé des gains d'efficience ces dernières années.

Par ailleurs, une dotation de **13 M€** supplémentaires est prévue pour compenser aux établissements l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers.

Des moyens en faveur des personnels

Au-delà de ces moyens dédiés, les dotations des établissements d'enseignement supérieur progressent de **267 M€** supplémentaires, notamment pour financer les mesures suivantes :

- la mise en œuvre des mesures d'amélioration des carrières des personnels (**198 M€**) : revalorisation du point d'indice, protocole « Parcours, professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), poursuite du dispositif de titularisations des personnels contractuels (« Sauvadet ») ;
- assurer une nouvelle vague de 1 000 créations d'emplois (**60 M€**) pour accompagner le dialogue contractuel et poursuivre le rééquilibrage des dotations entre les établissements.

LES CRÉATIONS D'EMPLOI DEPUIS 2012

5 000 créations d'emplois dans l'enseignement supérieur conformément à l'engagement pris par le Président de la République en 2012

Des moyens pour l'immobilier

En raison de l'achèvement des opérations Campus et du chantier de rénovation du site de Jussieu, les autorisations d'engagement du ministère sur l'immobilier universitaire diminuent en 2017.

L'enveloppe annuelle du volet « enseignement supérieur » du CPER 2015-2020 passe de 151 M€ à **195 M€**, incluant une dotation nouvelle de **35 M€** destinée à prendre en compte l'impact de la clause de revoyure entre l'État et les régions.

Les moyens récurrents sont préservés pour la mise en sécurité des locaux universitaires (25 M€), les charges locatives de certains établissements essentiellement parisiens (19,5 M€) ou le financement de la dotation des trois universités propriétaires de leur patrimoine immobilier (21,9 M€).

En plus de ces crédits budgétaires, l'immobilier universitaire bénéficie de crédits extrabudgétaires au titre de l'opération Campus à hauteur de **200 M€ par an**, montant issu des revenus des dotations non consommables (5 Mds€).

À la fin de l'été 2016, 17 contrats de partenariat sont signés à Grenoble, Aix-Marseille, Lyon, Lorraine, Dijon, Clermont, Toulouse, Bretagne, Lille, Paris-Est Marne-la-Vallée et Aubervilliers. Une procédure PPP sera prochainement signée à Lille. Enfin, un contrat d'autorisation d'occupation temporaire assortie d'une location de longue durée a été signé par l'université de Bordeaux dans le cadre du montage proposé par la Caisse des dépôts.

À ces montants, s'ajoutent les contributions des collectivités locales dans le cadre des CPER ou de l'opération Campus, en particulier celles des régions au titre des CPER 2015-2020 (1 Md€ environ), en sus des participations d'autres collectivités prévues dans des conventions d'application (350 M€). Pour les opérations Campus, les engagements des collectivités locales prévus dans des conventions partenariales de site dépassent les 1,3 Md €.

L'IMMOBILIER DEPUIS 2012

1,74 Md€ en AE et près de **2 Mds€** en CP pour la rénovation, la réhabilitation, la construction et l'entretien du parc immobilier relevant de l'enseignement supérieur, soit un foncier non bâti de 5 285 hectares et une surface bâtie de 18 674 083 m² répartis sur environ 6 480 bâtiments.

Quelques exemples d'opérations immobilières qui ont abouti en 2016 :

- livraisons de la première tranche de réhabilitation de l'université de Bordeaux en mars 2016 ;
- livraison du campus numérique de l'université de Bretagne début 2016 ;
- livraison de l'opération Magma Volcan à Clermont-Ferrand en juin 2016.

LA VIE ÉTUDIANTE : +235 M€ EN 2017

L'aide aux étudiants : +85 M€

En 2016-2017, ce sont **694 100** étudiants qui bénéficieront d'une bourse sur critères sociaux (BCS).

À la rentrée 2016, la fusion des échelons 0 et Obis permet à 25 000 étudiants supplémentaires de percevoir une bourse d'environ 1 009 € par an.

Par ailleurs, le pouvoir d'achat des étudiants est préservé avec la décision de revaloriser les bourses de 0,1% et de **ne pas augmenter les droits d'inscription pour la 2^e année consécutive, ni le prix du ticket de restaurant universitaire.**

LES AIDES DEPUIS 2012

+553 M€ pour la vie étudiante, soit **+25 %** ;
+535 M€ pour les aides directes aux étudiants, soit **+31 %** ; dont **443 M€** pour les BCS et **9 M€** pour les aides d'urgence.

200 000 étudiants boursiers, autrefois à l'échelon 0, bénéficient désormais d'une bourse de 1 009 euros/ an (échelon « 0 bis »).

43 000 étudiants boursiers, autrefois à l'échelon 6 bénéficient désormais de l'échelon 7, soit une revalorisation de 800 € annuels.

Le logement étudiant

Alors que le logement représente le premier poste de dépense des étudiants, la construction de logements étudiants à caractère social est une priorité de l'action du Gouvernement, avec le « **Plan 40 000** » engagé en 2013.

20 566 places ont d'ores et déjà été livrées entre 2013 et 2015 auxquelles il faut ajouter 6 274 places supplémentaires livrées en 2016, soit un total de **26 840 places créées en 4 ans**.

70 % des objectifs du Plan 40 000 seront atteints au 31 décembre 2016. Près de la moitié de ces logements (48 %) sont confiés en gestion aux Crous.

Pour les étudiants logés dans le parc locatif privé, la généralisation depuis la rentrée 2014 de la caution locative étudiante (Clé) permet d'aider les étudiants dépourvus de garant personnel à accéder à un logement. Fin juin 2016, plus de **10 000 étudiants** avaient déjà pu bénéficier de ce dispositif contre près de 4 600 en 2015.

Les frais d'agence ont été limités à 15 euros/m² par la loi Alur : ils pouvaient représenter dans certains cas jusqu'à un mois de loyer.

Enfin, les critères d'attribution des logements sociaux étudiants de l'ensemble des bailleurs seront clarifiés dès la rentrée 2016, afin d'améliorer le taux de satisfaction des demandes et de donner la priorité aux étudiants les plus en difficulté.

Accompagner l'insertion professionnelle

Pour accompagner financièrement l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, une **aide à la recherche du premier emploi** (Arpe) est également créée à la rentrée 2016 pour les jeunes diplômés de moins de 28 ans disposant de faibles ressources, afin d'accompagner financièrement la période d'insertion professionnelle qui sépare la sortie des études et l'accès au premier emploi.

Versée pendant 4 mois, son montant sera équivalent à celui de la bourse sur critères sociaux perçue au cours de la dernière année d'études (de 100 euros à 550 euros par mois).

Près de **77 000 diplômés** de l'enseignement supérieur pourront en bénéficier. Elle représente un effort de **92 M€** par an.

Le réseau des œuvres

Le réseau des œuvres (Cnous et Crous) verra ses crédits de paiements augmenter de **58 M€** en 2017 :

- **+50 M€** pour soutenir les investissements (logement et restauration universitaires) :
- **+8 M€** pour financer les mesures salariales de revalorisation des carrières des personnels des Crous.

UNE AUGMENTATION DES MOYENS EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

Le budget 2017 prévoit un total de **7,9 Mds€** dédiés à la recherche, soit une augmentation de **+281 M€** par rapport à 2016.

Des moyens pour les opérateurs

Les moyens des opérateurs de recherche s'établissent à **5,91 Mds€** en 2017, soit une augmentation de **72 M€** par rapport à 2016.

Ceci permettra :

- de poursuivre la politique de **recrutements** : 400 nouveaux chercheurs seront recrutés dans la sphère publique en 2017 ;
- la mise en œuvre des mesures d'**amélioration des carrières** des personnels : revalorisation du point d'indice, protocole « Parcours, professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), revalorisations indemnitaires.

L'EMPLOI SCIENTIFIQUE DEPUIS 2012

3 000 recrutements chez les opérateurs de recherche afin de maintenir l'emploi scientifique.

Depuis 2012, priorité est donnée au maintien de l'emploi scientifique, ce qui permet d'assurer le remplacement de l'ensemble des départs à la retraite de chercheurs, notamment au CNRS. Depuis 2012, plus de 3 000 nouveaux chercheurs auront été recrutés dans les organismes publics.

Des moyens pour l'ANR

Conformément aux engagements du président de la République les moyens d'intervention de l'Agence nationale de la recherche (ANR) ont été renforcés et s'établissent à **673 M€** en AE et **609 M€** en CP (**+49 M€**), en hausse de +21 % et +9 % par rapport à 2016, ce qui permettra à **plus d'équipes de recherche de bénéficier du soutien de l'État.**

Les contributions aux organisations internationales

Les crédits destinés à la couverture des engagements internationaux de la France progressent (**+160 M€ en AE et +136 M€ en CP**) pour tenir compte du financement de la très grande infrastructure de recherche internationale ESS (European Spallation Source) et des organismes de recherche spatiale (Esa et EUMETSAT).

Les moyens du ministère

Les moyens d'intervention du ministère augmentent de **23 M€** dont notamment **18 M€ au titre des CPER** soit un quasi doublement de la dotation par rapport à 2016.



#PLF2017
education.gouv.fr
enseignementsup-recherche.gouv.fr

Contact presse :
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

